

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
 - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Allée de la Recherche,
Anderlecht, 1070

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination : CREB asbl
Numéro d'entreprise : 409 120 957
Représenté(e) par : Mme Van Den Bossche Danielle
Adresse : Avenue Chapelle-aux-Champs, 40
Woluwe-Saint-Lambert 1200 - Belgique
Téléphone : 02/776.84.70
Fax : 02/772.91.94
Email : d.vandenbossche@creb-asbl.be
Personne de contact : Van Den Bossche, Danielle
Coordonnées : d.vandenbossche@creb-asbl.be

Architecte

Dénomination : Formatis Architecture sprl
Représenté(e) par : Mr Van Herrewege Philippe
Adresse : Avenue de l'Opale, 40 1
Schaerbeek 1030 - Belgique
Téléphone : 02/734.57.35
Fax : 02/734.57.36
Email : pvh@formatisarchi.be
Personne de contact : Van Herrewege, Philippe
Coordonnées : pvh@formatisarchi.be

PROPOSITION PEB

Conseiller PEB

Nom : Mr Blondeau Quentin
Numéro d'agrément : PEBPP-1452180
Adresse : Rue Haute, 185
Bruxelles 1000 - Belgique
Téléphone : 0497/14.67.85
Email : q.blondeau@gmail.com
Personne de contact : Blondeau, Quentin
Coordonnées : 0497/14.67.85

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Bâtiment CREB 2 (1.200,21 m²)*

Allée de la Recherche, - 1070 Anderlecht

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite (m ²)**	Ratio (%)	
Unité CREB 2	Unité CRE B 2	Unité PEB Non-résidentielle	UN	1.200,21	3.043,88	-	-	-

Détail des parties fonctionnelles ***

Nom de l'unité PEB	Nom de la partie fonctionnelle	Fonction	Surface plancher (m ²)
Unité CREB 2	Centre de soins	Soins de santé sans occupation nocturne	1.200,21

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

** A partir de juillet 2017, en UAN seules les surfaces de déperdition thermique neuves et/ou reconstruites sont considérées.

*** D'application uniquement pour les unités PEN (Unité PEB non-résidentielle UN et UAN)

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	1200,21 m ²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	0,00 m ²

Surface plancher totale des unités:	1200,21 m ²



PROPOSITION PEB

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné

2.5 Etudes de faisabilité

Une étude de faisabilité est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement pour les unités PEB neuves, assimilées à du neuf ou rénovées lourdement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Bâtiment CREB 2 (1.200,21 m ²)							
Allée de la Recherche, - 1070 Anderlecht							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Unité CREB 2	UN	●	-	●	●	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Aucune Unité rénovée simplement



PROPOSITION PEB

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
Plans parties fonctionnelles avant et après assimilation	CREB 2 - Proposition PEB - Annexe PF.pdf

Signature

Je soussigné, Mme Van Den Bossche Danielle, demandeur du permis d'urbanisme

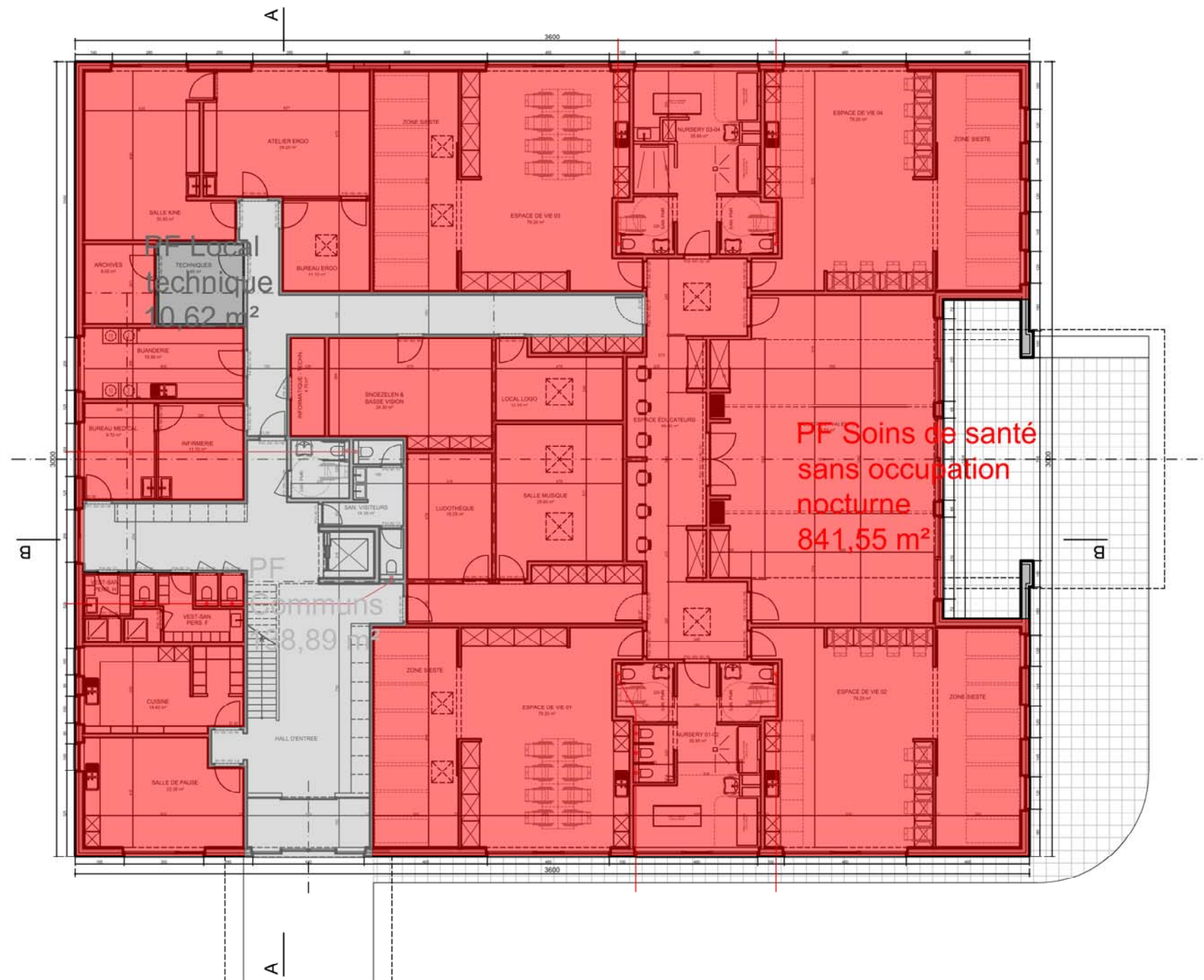
- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- déclare avoir reçu une étude de faisabilité
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date :

Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme





Annexe Proposition PEB :
 PLAN REZ - Parties fonctionnelles
 avant assimilation

01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			
68			
69			
70			
71			
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
80			
81			
82			
83			
84			
85			
86			
87			
88			
89			
90			
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99			
100			

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

SITUATION/LOGIS : Aïme de la Recherche, 1070 ANDERLECHT

SECTION CADASTRALE SITE : Étienne Driessens, Section F, F1102 & F1204

MAÎTRE DE L'OPÉRATION/PROJETEUR : Centre de Recherche en Éthnologie & Biologie et à l'Éducation par Marie VAN DEN BOSSCHE-Duvallet, Avenue Charles de Gaulle 10, 1200 WOLUWE-SANT-LAMBERT

ARCHITECTE / ARCHITÈTE : Studio Judo & Forme, Avenue de l'Opéra, 40 - 1050 BRUXELLES, T. 02 5089 071 442 - 094 BRUXELLES, Marie-Joséphine & Philippe VAN RENNINGHE, architectes associés, T. +32(0)2 734 97 35 - Fax +32(0)2 734 97 36 - info@studiojudoarch.be

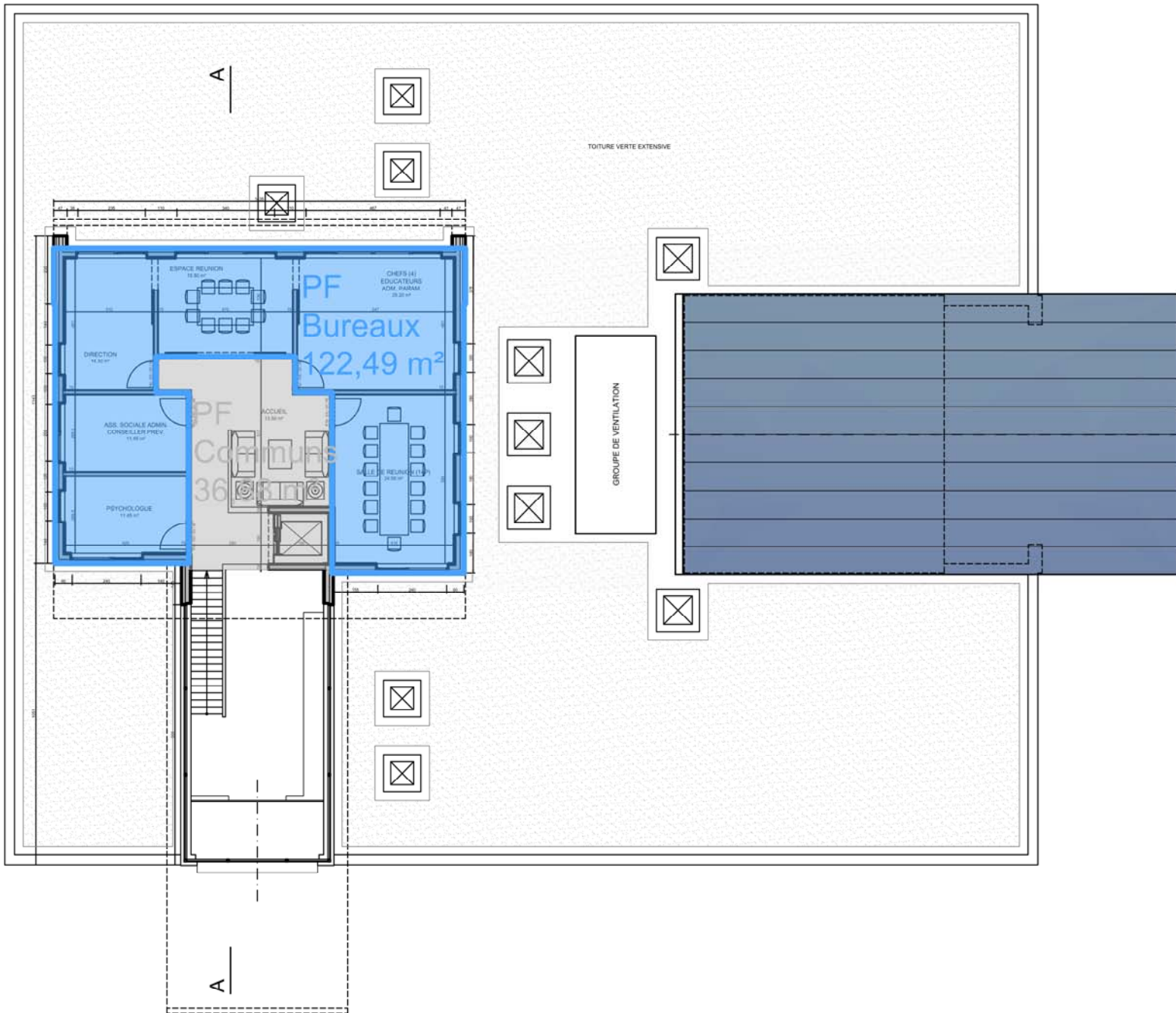
OBJET DU PLAN/VOORWOP VAN HET PLAN : PLAN du REZ-DE-CHAUSSEE

PROJETANT	0208	VERSION/ITERATION	01	02
DATE/DATE	02/02/2018	PLAN No.		
DESIGNATEUR	004	DOSSIER No.	00404	

SIGNATURES / HANDTEKENINGEN :

MAÎTRE DE L'OPÉRATION / OPDRACER	ARCHITECTE / ARCHITÈTE	URBANISME / TOEGANG
----------------------------------	------------------------	---------------------

a

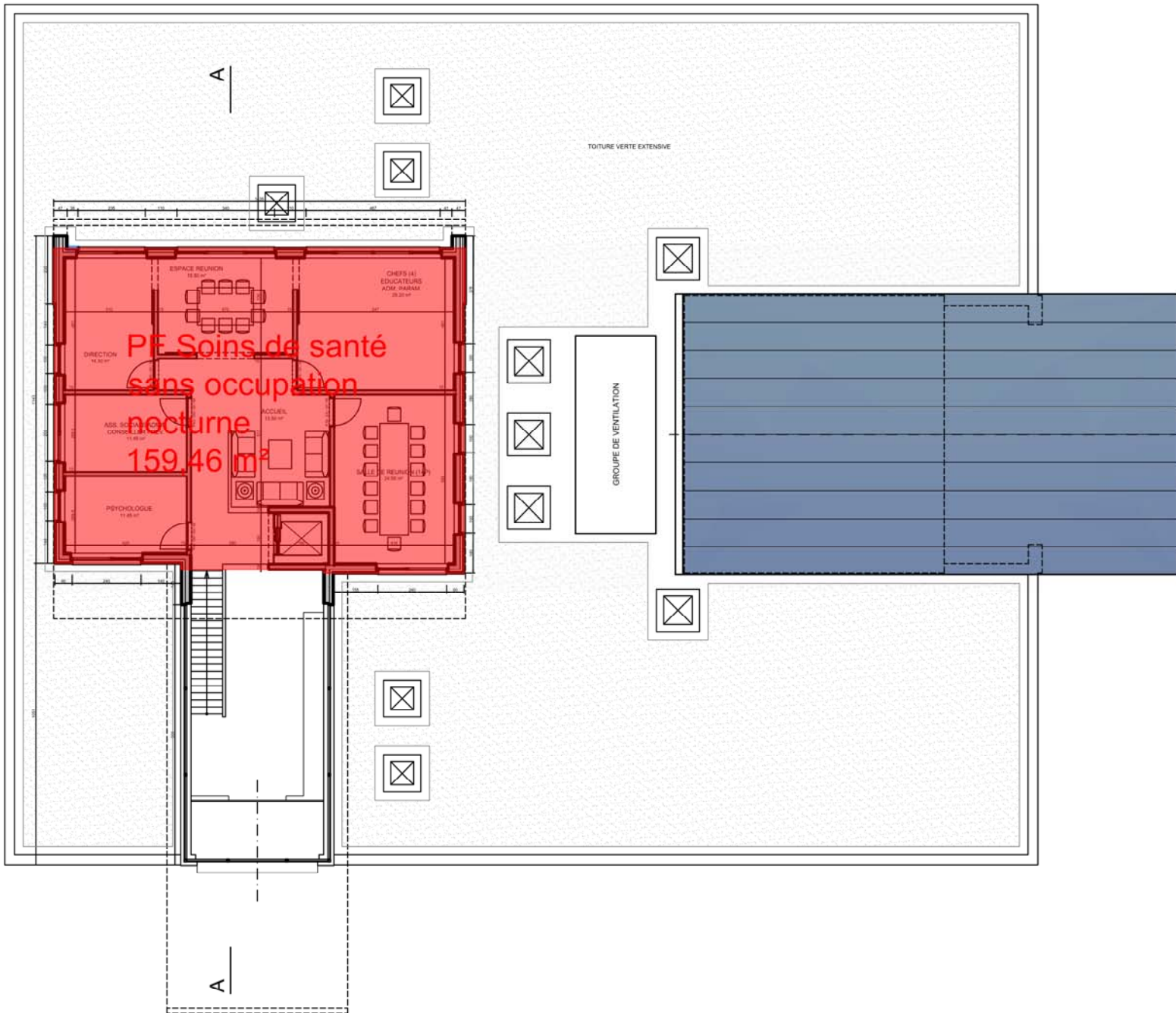


Annexe Proposition PEB :
PLAN R+1 - Parties fonctionnelles
avant assimilation

E			
D			
C			
B			
A			
No.	DATE/DATUM	MODIFICATIONS/WIJZIGINGEN	
CE PLAN CONCERNE / VOORWERP VAN HET ONTWERP DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME			
SITUATION/LOCING :		Allée de la Recherche 1070 ANDERLECHT	
SECTION CADASTRALE SECTE :		Tème Division, Section F, F1702 & F123d	
MAITRE DE L'OUVRAGE/ROUWWEER :		Centre de Pédagogie de l'Enfance à Bruxelles a.s.b.l. Représenté par Mme VAN DEN BOSSCHE Daniëlle Avenue Chapelle-les-champs, 40 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
ARCHITECTE / ARCHITECT :		Société civile à forme commerciale Avenue de l'Opale, 40 - 1030 BRUXELLES T.V.A. N° 0988 071 442 - 194 BRUXELLES Michel CLAUWAERT & Philippe VAN HERSHEGHE architectes associés Tél +32(0)2 734 97 35 - Fax +32(0)2 734 97 35 info@formatusarch.be	
Logo Formatus architectes			
OBJET DU PLAN/VOORWERP VAN HET PLAN :		PLAN du R+1	
REVISION/VERSIE :	1/000	VERSION/VERSIE :	01
DATE/DATUM :	02/02/2018	PLAN No. :	02
DESIGNATEUR :	104	DOSSIER No. :	00.000

SIGNATURES / HANDTEKENINGEN :			
MAITRE DE L'OUVRAGE / ROUWWEER :	ARCHITECTE / ARCHITECT :	URBANISME / STEDENB.	

De afzender aanvaardt de aansprakelijkheid van de inhoud van dit ontwerp. Het ontwerp is auteursrechtelijk beschermd. Het kopiëren van dit ontwerp is strafbaar. Het verspreiden van dit ontwerp is strafbaar. Het verspreiden van dit ontwerp is strafbaar.



Annexe Proposition PEB :
 PLAN R+1 - Parties fonctionnelles
 après assimilation

1			
2			
3			
4			
5			
No.	DATE/DATUM	MODIFICATIONS/WIJZIGINGEN	
CE PLAN CONCERNE / VOORWERP VAN HET ONTWERP DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME			
SITUATION/LOCUS :		Allée de la Recherche 1070 ANDERLECHT	
SECTION CADASTRALE SECTE :		Tème Division, Section F, F1702 & F123d	
MAÎTRE DE L'OUVRAGE/ROUWHEER :		Centre de Rééducation de l'enfance à Bruxelles a.s.b.l. Représenté par Mme VAN DEN BOSSCHE Daniëlle Avenue Chapelle-aux-Champs, 40 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
ARCHITECTE / ARCHITECT :		SOUMAS studio 3 forme commerciale Avenue de l'Opéra, 40 - 1030 BRUXELLES T.V.A. BE 0208 071 442 - 104 BRUXELLES Michel CUNYART & Philippe VAN HERSFELDE architectes associés Tel +32(0)2 734 97 35 - Fax +32(0)2 734 97 35 info@formstudio3.be	
Logo Formstudio 3			
OBJET DU PLAN/VOORWERP VAN HET PLAN :		PLAN du R+1	
REVISION/VERSIE :	1/000	NUMERO/NUMMER :	02
DATE/DATUM :	02/02/2018	PLAN No. :	
DESIGNATEUR :	SOA	DOSSIER No. :	00.000

SIGNATURES / HANDTEKENINGEN :		
MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ROUWHEER :	ARCHITECTE / ARCHITECT :	URBANISME / STEDENB.

De afbeelding is te kopiëren en te verspreiden, mits de afbeelding niet wordt aangepast. Het is niet toegestaan de afbeelding te verspreiden of te kopiëren met andere bedoelingen dan die van de afbeelding. De afbeelding is te kopiëren en te verspreiden, mits de afbeelding niet wordt aangepast. Het is niet toegestaan de afbeelding te verspreiden of te kopiëren met andere bedoelingen dan die van de afbeelding.